



Mise à jour de la construction	Zone naturelle le Salat
Zone urbaine UA	Zone naturelle active
Zone urbaine UB	Zone naturelle habitat
Zone à urbaniser AU1	Emplacement réservé
Zone à urbaniser AU2	
Zone agricole inconstructible	
Zone agricole	
Zone naturelle	
Zone naturelle de jardin	
Zone naturelle paysagère	

Code du plan	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
1	Création d'une voie de desserte de 6 mètres	Commune	958 m ²
2	Création d'une voie de desserte de 5.5 mètres	Commune	480 m ²
3	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et AU2, sur une profondeur de 5mètres	Commune	516 m ²
4	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et création d'un cheminement piéton : profondeur 10 mètres	Commune	2 309 m ²
5	Elargissement à 8mètre de la voie	Commune	910 m ²
6	Création d'une voie de raccordement de la zone AU1 camp de Moureau : 5.5 mètres	Commune	200 m ²
7	Prolongement du cheminement piéton : largeur 3 mètres	Commune	150 m ²
8	Création d'une voie de desserte et de liaison entre les zones AU2c et AU1 camp de barrat	Commune	600 m ²
9	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 camp de barrat, sur une profondeur de 5mètres	Commune	850 m ²
10	Mise en place d'une réserve incendie de 120 m ²	Commune	590 m ²

ARIEGE
LACAVE

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Maîtrise d'œuvre
Cabinet d'urbanisme
AMENA-Etudes
33, rue des Lois
31000 TOULOUSE
05.61.99.82.08
06.82.05.00.64
vzerbib1@gmail.com

REVISION

Arrêtée le :

Approuvée le :

Exécutoire le :

REGLEMENT
DOCUMENT GRAPHIQUE
1/2500